



Examen des architectes du Canada
Examination for Architects in Canada

Tableau des équivalences

La réussite de certaines divisions de l'examen EAPA [ARE] 3.1 confère les équivalences suivantes au sein de l'ExAC :

Section 1 de l'ExAC Contenu de la section 1 de l'ExAC : <ul style="list-style-type: none">– Programmation– Étude de l'emplacement et de l'environnement– Coordination des systèmes d'ingénierie– Gestion du coût– Esquisse de projet– Conception du projet préliminaire	Section 2 de l'ExAC Contenu de la section 2 de l'ExAC : <ul style="list-style-type: none">– Code national du bâtiment du Canada, édition 2005	Section 3 de l'ExAC Contenu de la section 3 de l'ExAC : <ul style="list-style-type: none">– Projet définitif	Section 4 de l'ExAC Contenu de la section 4 de l'ExAC : <ul style="list-style-type: none">– Appel d'offres et négociations de contrat– Phase de la construction – Bureau– Phase de la construction – Chantier– Administration du projet
<p style="text-align: center;">V</p> <p>Pour obtenir une équivalence à la section 1 de l'ExAC, un stagiaire doit avoir réussi les 7 divisions suivantes de l'EAPA [ARE] 3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none">– Études préconceptuelles– Structures – Généralités– Systèmes mécaniques et électriques– Conception de bâtiments/Matériaux et méthodes– Documents de construction et services– Planification de l'emplacement– Conception du plan des bâtiments	<p style="text-align: center;">V</p> <p>Section 2 de l'ExAC Aucune équivalence</p>	<p style="text-align: center;">V</p> <p>Pour obtenir une équivalence à la section 3 de l'ExAC, un stagiaire doit avoir réussi les 5 divisions suivantes de l'EAPA (ARE) 3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none">– Structures – Généralités– Systèmes mécaniques et électriques– Conception de bâtiments/Matériaux et méthodes– Documents de construction et services– Technologie du bâtiment	<p style="text-align: center;">V</p> <p>Pour obtenir une équivalence à la section 4 de l'ExAC, un stagiaire doit avoir réussi les 3 divisions suivantes de l'EAPA (ARE) 3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none">– Études préconceptuelles– Conception de bâtiments/Matériaux et méthodes– Documents de construction et services

Note

Pour vous prévaloir d'une équivalence, vous devez l'indiquer sur le formulaire d'inscription à l'ExAC. Vous devez remplir le **Formulaire d'inscription et le remettre à votre **Ordre provincial ou territorial**. Le comité de l'ExAC ne reconnaîtra **aucune** équivalence pour la réussite des divisions de l'EAPA (ARE) 4.0.**